Image not found or type unknown

Rupture de contrat abusif par MMA

Par **fatimafa**, le **17/09/2015** à **17:46**

je suis assuré chez MMA depuis trois ans .je n'ai jamais provoqué d'accident .j'ai eu un **accident non responsable.**
je reçois un courrier de chez MMA qui m'exclue .et ils me donnent le papier pour changer d'assurance en stipulant 0 accident.
je ne comprend pas est se qu'il sont dans leurs bon droit? quelles incidence ça a sur moi ?
merci d'avance

Par **chaber**, le **17/09/2015** à **18:13**

bonjour

L'assureur peut résilier sans motif votre contrat pour la date anniversaire

Si la résiliation est liée directement au sinistre lisez le lien

https://www.maaf.fr/assurances/fr/p_117314/resiliation-apres-sinistre

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés